



# CANTINE ET GARDERIE

## NOUVEAUTE INSCRIPTION ET RESERVATION

Les inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026 se modernisent.

En effet, pour la rentrée prochaine les dossiers d'inscriptions seront à remplir sur le site internet "monespacefamille.fr".

Les inscriptions seront ouvertes à compter du **28 avril jusqu'au 31 mai 2025** sur votre espace famille (se munir de votre identifiant et mot de passe).

Les procédures pour vous aider seront en ligne sur le site internet "monespacefamille.fr" dans la rubrique "actualités".

Vous devez:

- Etape 1 : Aller dans la rubrique "Gestion du foyer"
  - Modifier si nécessaire les informations du/des responsable(s)
  - Créer les enfants si nécessaire
  - Indiquer pour chaque enfant
    - Le régime alimentaire : sans porc ou en panier repas (si PAI mis en place par le médecin traitant et le médecin scolaire)  
Attention : dans ce dernier cas, le PAI devra être annexé à l'étape 5
  - Le médecin et ses coordonnées 'appuyer sur le + sous le mot médecin
  - Les allergies éventuelles
  - Toute information médicale utile, cocher la case en bas à gauche puis valider en bas à droite
  - Les personnes qui seront autorisées à venir récupérer les enfants en votre absence.
- Etape 2 : Aller dans la rubrique "espace famille"
  - Cliquer sur "nouvelle inscription"
  - Choisir la période concernée
  - Un déroulé récapitule le/les responsable(s), le/les enfant(s) : à vérifier
- Etape 3 : Inscriptions
  - Inscrire votre/vos enfant(s) aux services périscolaires désirés, au choix :
    - Cantine
    - Garderie matin/soir
  - Je n'utiliserai pas ce service
  - Je réserverai ponctuellement : il vous appartiendra de faire la réservation après validation de votre dossier
  - Je réserve les jours de la semaine : cocher les jours concernés (l'enfant sera inscrit les jours cochés sur l'ensemble de l'année)

Nous vous conseillons de préconiser la réservation ponctuelle plutôt que la non-utilisation du service; cela permettra, en cas de besoin, que vous puissiez réserver.

- Etape 4 : Annexer les documents
  - Annexer l'acceptation des règlements intérieurs cantine et garderie
  - Annexer l'attestation d'assurance scolaire pour l'année concernée pour chaque enfant
  - Annexer le droit à l'image, l'autorisation de sortie des locaux et l'autorisation pour enfant mineur à récupérer un ou des enfants.
- Etape 5 : Validation

Etape de confirmation que votre demande a bien été prise en compte. Si votre dossier est complet, le secrétariat de la mairie le valide. Vous recevrez un mail de PARASCOL en ce sens.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie.